

Bienvenue aux Archives départementales

Nous sommes heureux de pouvoir à nouveau vous accueillir en salle de lecture. Les circonstances sanitaires actuelles nous obligent cependant à vous demander de respecter quelques règles. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

Par décision du Président du Conseil départemental du Cantal, vu le décret n°2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les mesures suivantes sont mises en place aux Archives départementales :

Horaires :

- Réouverture le 2 juin 2020
- Pendant le mois de juin, ouverture le mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Accès limité à 7 personnes en simultané, réservation conseillée (voir l'explication détaillée en fin de document).
- Recherches cadastrales sur rendez-vous, en priorité le lundi. Accès limité à 1 personne.

Instructions générales :

- **Port du masque et désinfection des mains obligatoires.**
- Respectez les distances de sécurité : 1 mètre au minimum avec tout autre usager.
- A votre arrivée, veuillez vous présenter directement en salle de lecture, où un numéro de casier et un numéro de place identiques vous seront attribués (n°2, 6, 10, 14, 18, 22 et 26).
- Du gel hydro-alcoolique est à votre disposition à l'entrée de la salle de lecture. Veillez à avoir les mains bien sèches avant de toucher les documents.
- Les vestes et manteaux doivent être déposés dans les casiers : il n'y a pas de portemanteau en salle de lecture, et il est interdit de déposer ses vêtements sur les sièges.
- Prévoyez votre propre matériel, notamment des crayons à papier. Aucun crayon ni taille-crayon ne sera prêté.
- Respectez le sens de circulation marqué au sol.
- Signalez-vous aux agents lorsque vous quittez les Archives : votre place et votre casier seront désinfectés.

Levées et communication des documents :

- Les commandes de documents peuvent être passées soit la veille via le site internet des Archives, soit le jour même en s'adressant aux agents. Les ordinateurs de commande de documents ne sont pas accessibles.
- Les horaires des levées sont 8h45, 9h45, 10h45, 13h45, 14h45 et 15h45.
- Avant de faire la levée, les agents des Archives se laveront les mains. A leur retour, ils déposeront tous les documents sur la table vis-à-vis de chaque lecteur et garderont les fantômes.
- Consultez les boîtes d'archives une par une, sans les mélanger.
- Après consultation d'une boîte, rapportez-la à la banque. Les agents vous indiqueront une caisse ou un chariot sur lequel déposer le document, ou une étagère pour la mise en réserve (deux documents maximum en réserve).
- Les documents consultés seront mis en quarantaine pendant 24h minimum.

Utilisation des ordinateurs, inventaires et usuels :

- Apportez de préférence votre propre ordinateur portable pour consulter le site internet des Archives.
- Avant toute utilisation des ordinateurs communs, signalez-vous aux agents des Archives. Si un ordinateur est libre, il vous sera affecté jusqu'à la fin de votre séance.
- Les inventaires ne seront pas consultables car la grande majorité de ceux-ci est disponible en ligne. Les agents sont à votre disposition pour effectuer pour vous des recherches de cotes simples.
- Les usuels restent consultables mais devront être placés dans la caisse de quarantaine après consultation.

Aide et copies :

- Aucun accompagnement ne pourra être apporté pour la recherche sur ordinateur. Les informations ponctuelles pourront être recherchées et transmises par les agents. Les personnes ayant besoin d'un accompagnement pour leurs recherches de loisir sont invitées à revenir lorsque le respect des distances physiques ne sera plus nécessaire.
- Pour les recherches cadastrales, merci de prendre rendez-vous.
- Il ne sera pas possible de faire des photocopies. Les agents noteront la demande de reproduction qui sera faite dans les conditions des recherches à distance, dans un délai de 4 jours minimum. L'envoi par courriel sera privilégié. Vous avez également la possibilité d'apporter votre appareil photographique (utilisation sans flash).

Espaces communs :

- La machine à café et la fontaine à eau sont hors service.
- Les toilettes sont désinfectées deux fois par jour, en fin de matinée et le soir.

Réservation de places en salle de lecture :

Les lecteurs ont la possibilité de s'inscrire sur un ou plusieurs créneaux pour s'assurer une place en salle de lecture au moment de leur venue. Les personnes qui viendront aux Archives sans s'être inscrites pourront être accueillies en fonction du nombre de places restantes. Il est donc important, lorsque vous vous inscrivez, de tenir votre engagement ou d'annuler votre réservation afin de ne pas bloquer d'autres lecteurs.

Pour vous inscrire, deux solutions :

- Complétez le tableau à cette adresse, en sélectionnant les dates auxquelles vous souhaitez venir et en indiquant votre numéro de lecteur. Merci de ne pas utiliser l'option « si nécessaire ».
<https://date.chapril.org/A8tvD4RbW8fGcsMg>
- Appelez au 04.71.48.33.38 pendant les heures d'ouverture.

Les réservations doivent être passées au plus tard le jour même avant 8h30, sinon elles pourront ne pas être prises en compte.

Il est toujours possible de commander des documents en passant par notre site internet, mais il est fortement conseillé de réserver une place auparavant. Le formulaire de commande de documents ne garantit pas que vous ayez accès à la salle de lecture le jour J. Les demandes de réservations adressées par courriel ne seront pas traitées.

Pour toute question, n'hésitez pas à interroger les agents en salle de lecture ou à nous contacter au 04.71.48.33.38. Bonnes recherches !